

Paris, le 26 FEV. 2025

Mesdames les Secrétaires générales,

Messieurs les Secrétaires généraux,

Messieurs les Présidents,

Lors de notre rencontre du 17 janvier dernier, je vous ai confirmé ma volonté d'ouvrir un chantier sur les évolutions nécessaires à apporter à notre système de retraites, parce que ce sujet continue à susciter des débats dans notre pays. Je vous ai exprimé mon souhait, confiant dans la légitimité de la démocratie sociale, de vous voir constituer une délégation paritaire pour relever ce défi.

Je m'étais engagé à ce que vous puissiez travailler à partir d'un diagnostic clair, public et objectif de la situation et des perspectives de notre système de retraites. La Cour des comptes, magistrature indépendante et impartiale, vous a présenté ses constats dans le délai imparti, permettant le démarrage de vos travaux.

Vous avez demandé pour cela plusieurs clarifications ces dernières semaines, que je tiens à vous apporter.

Sur le périmètre de vos travaux, tout d'abord : la Cour des comptes a montré la spécificité des régimes publics et l'ampleur des compensations que les employeurs publics doivent y consacrer, question majeure qu'il faudra aborder. Cependant, conformément à votre souhait unanime, ces questions spécifiques aux régimes de retraite des agents publics seront traitées en dehors de votre conférence, dans un format autre que celui de cette délégation paritaire permanente. A moins que vous ne le proposiez, l'objectif n'est donc pas de modifier les équilibres financiers entre les différents régimes.

Sur le format de cette délégation paritaire, ensuite : j'ai entendu la demande de la plupart d'entre vous de retenir comme principe le format du dialogue social national et interprofessionnel. Cependant, vos travaux, même s'ils seront principalement centrés sur les régimes de retraite du secteur privé, pourraient avoir des conséquences sur les régimes des agents publics ainsi que sur le régime agricole. Il est dès lors important que vous puissiez être éclairés sur ces conséquences par des représentants des employeurs et des salariés de ces régimes. Aussi, Jean-Jacques Marette, qui aura la charge de vous proposer le programme de travail de la délégation permanente, organisera, à l'issue d'une première phase d'analyse du diagnostic de la Cour qui aura lieu dès demain dans le format retenu le 17 janvier :

- des réunions hebdomadaires dans le format du dialogue social national interprofessionnel ;
- une association régulière des représentants des autres organisations présentes le 17 janvier, dès lors que des thématiques non spécifiques au régime général seront abordées ;
- des modalités d'association d'autres organisations. Plusieurs réunions d'information et d'échange pourront notamment être organisées en présence des partenaires sociaux représentatifs dans la fonction publique, et jalonnent les travaux de la délégation permanente.

Sur l'association du Parlement à vos travaux, enfin : je ne confonds pas la démocratie sociale et la démocratie parlementaire. Cependant, je me suis engagé devant les Français à un exercice de transparence. Je souhaite donc, dans le plein respect du paritarisme et de la confidentialité de vos travaux, que les parlementaires puissent être informés. C'est pourquoi, dès le mois prochain, les conclusions de la Cour des comptes seront présentées au Parlement et, à échéances régulières, la ministre chargée du travail et de l'emploi organisera des réunions avec les représentants des groupes politiques à l'Assemblée et au Sénat afin que Jean-Jacques Murette tienne les parlementaires informés de l'avancée de vos travaux.

*

Ces précisions apportées, je vous confirme que **la délégation paritaire pourra discuter de l'ensemble des paramètres de notre système de retraites, sans totem ni tabou**. Seuls, vous déciderez de l'ordre du jour des travaux, sur proposition de Jean-Jacques Murette qui a recueilli vos demandes.

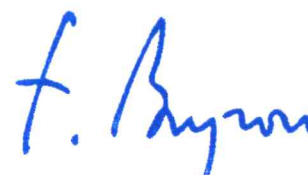
Je vous confirme également qu'il est un impératif collectif de permettre le retour à l'équilibre de notre système de retraites. La Cour des comptes l'a montré, son déficit sera important dès cette année, et se creusera de façon insoutenable si rien n'est fait. **L'objectif de la délégation permanente doit dès lors être, tout en proposant des améliorations réelles pour nos concitoyens, de rétablir l'équilibre financier de notre système de retraites à un horizon proche. Je souhaite fixer cet objectif à l'année 2030**, conformément à la trajectoire de nos finances publiques. Naturellement, les éléments sur lesquels vous vous accorderez ne devront pas, par ailleurs, dégrader la trajectoire du reste de nos finances publiques. Vous pourrez enfin proposer de nouvelles règles de gouvernance et de pilotage du système de retraite qui associent mieux les partenaires sociaux, en permettant de garantir son équilibre sur le long-terme.

Enfin, comme vous le savez, le financement de notre système de retraite occupe une place importante dans notre édifice de prélèvements obligatoires. L'évolution de ses paramètres a des impacts économiques majeurs, notamment sur la compétitivité et l'emploi, dont je vous invite à tenir compte. C'est pourquoi j'ai demandé à la Cour des comptes de produire un second rapport sur ces thèmes, pour que vous puissiez disposer d'une analyse de ces dimensions au mois d'avril.

*

Voici donc le défi que je vous demande de relever et la méthode originale que je vous propose pour travailler d'ici au mois de juin. Elle est à la hauteur de l'enjeu que représente l'amélioration de notre système de retraites et son retour à l'équilibre. Conformément à l'engagement que j'ai pris devant les Français, le Gouvernement traduira dans un projet de loi les éléments qui recueilleront l'accord d'un nombre suffisant d'organisations représentant les employeurs et les salariés, et défendra cet accord au Parlement.

Je vous remercie infiniment par avance pour l'engagement de vos représentants dans ces travaux, et je vous prie d'agréer l'expression de ma très haute considération.



François BAYROU